



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024.
3. Correspondance.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix.
5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges.
6. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix.
8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit CHF 300'000.- dont un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
9. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche.
10. Informations du Conseil communal.
11. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

Au terme des élections, elle adresse quelques mots : « *Je souhaite remercier les habitants qui ont voté, démontrant leur intérêt pour notre commune et faisant ainsi vivre la démocratie de La Grande Béroche. Mes remerciements vont également à tous les partis politiques, pour cette campagne, que j'ai personnellement trouvée respectueuse, nous avons tous gardé à l'esprit que l'essentiel était le bien-vivre dans notre commune. Je remercie également toutes les candidates et candidats et félicite toutes celles et ceux qui ont été élu·e·s, mais également celles et ceux qui ne l'ont pas été ou qui n'étaient pas en liste mais qui ont œuvré durant toutes ces années pour les intérêts et les projets indispensables à la commune de La Grande Béroche, commune où il fait bon vivre. Merci à toutes et à tous.* »

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Olivier Brunner, excusé, non remplacé ;
- Sandra Tazzer, excusée, remplacée par Pierre-Alain Clerc ;
- Marika Kreis-Jaquet, excusée, remplacée par Domenico Camarda ;
- Yann Steiner, excusé, remplacé par Mario Morciano.

M. Mario Morciano remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votants, la majorité est à 20 voix.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024

M. B. Schumacher : « *Madame la présidente, une petite remarque, nous parlions du sentier du bord du lac et j'expliquais que le ponton sur le lac ne serait pas prévu dans le budget ; au procès-verbal, il est inscrit pour CHF 75'000.- mais il s'agissait bien de CHF 750'000.-.* ».

Outre cette remarque, le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est accepté par 37 voix pour et 2 abstentions.

3. Correspondance

Mme D. Vantaggio informe qu'aucune correspondance n'a été reçue.

4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix

M. T. Egger : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste un petit rappel, c'est bien en 1605 que débute la construction du temple, c'est le seul édifice religieux qui appartient à la commune. Finalement, le crédit qui vous est demandé ce soir s'articule sur deux aspects. Premièrement, l'assainissement des parties métalliques qui est indispensable pour maintenir les cloches, c'est évident. Et, deuxièmement, le remplacement des machines de mise en balance des cloches, c'est expliqué au sein du rapport. Et puis ce n'était pas prévu au budget*

des investissements, c'est donc bien un crédit supplémentaire qui vous est demandé ce soir. À disposition pour toutes questions. Merci. »

Mme C. Muster : « Madame la présidente, la commission technique a examiné la demande de crédit de CHF 65'000.- pour la réfection du temple de Bevaix lors de sa séance du 27 mars dernier. Les explications données par le conseiller communal en charge du dossier n'ont pas suscité de complément. La commission technique a accepté cette demande de crédit à l'unanimité. »

M. J.-D. Divernois : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a étudié ce rapport lors de sa séance de préparation et acceptera ce crédit de CHF 65'000.- pour la rénovation des cloches du temple de Bevaix ainsi que des structures métalliques et des machines de mise en balance des cloches. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement acceptera la demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix. Nous remercions le Conseil communal pour ces informations et l'historique du bâtiment. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport et le petit historique concernant le temple de Bevaix. Il soutiendra ce crédit afin que le clocher de Bevaix puisse perpétuer la tradition dans le village, que les cloches continuent à sonner. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil général, Messieurs les conseillers communaux, un grand merci pour ce rapport, entre autres pour son introduction résumant l'historique très intéressant du clocher en question. Le groupe des Verts va sans nul doute soutenir à l'unanimité le crédit demandé, l'importance patrimoniale de ce clocher n'étant plus à démontrer. Plus personnellement, habitant à proximité, je me réjouis sur un point : entendre sonner les cloches à la volée, plus précisément à 22h, avec un son plus mélodieux, et pourquoi pas comme un carillon valaisan ? Je fais référence à l'émission « Passe-moi les jumelles » du 29 mars dernier ([lien](#)) et à un extrait sonore que je vais essayer à l'instant de vous faire entendre, si vous me le permettez
« Extrait sonore du carillon de Liddes ([lien](#)) ». Je vous remercie pour votre attention. »

M. T. Egger en prend acte avec grand plaisir.

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit complémentaire et supplémentaire d'un montant de CHF 65'000.- relative à l'assainissement des parties métalliques et de l'ensemble des machines de mise en balance des cloches du temple de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, c'est avec une certaine fierté qu'aujourd'hui l'exécutif arrive devant votre autorité pour vous proposer l'acquisition du/des bâtiments ainsi que du bien-fonds. C'est depuis sa création en 2018 que la commune de La Grande Béroche s'est attelée à faire évoluer ce dossier. La commune de Saint-Aubin-Sauges avait déjà précédemment essayé de faire avancer ce dossier, ce n'était pas nouveau, on a repris un dossier qui était déjà en route si je puis dire. Il y a eu deux crédits que votre autorité a acceptés, notamment pour faire deux études. Ces deux études ont, je crois qu'on peut le dire, mené à faire cette demande de crédit aujourd'hui. La première étude, avec un programme initial relativement clair et restreint, c'est-à-dire uniquement sur l'ancien Hôpital et son bien-fonds, et, ensuite, il y a eu une seconde étape, encore une fois que votre

autorité a acceptée, et, cette fois-ci, en y incorporant une réflexion plus large avec notamment le home de la Perlaz situé juste au Nord de la route. Et finalement, pour être clair, car ça n'a pas été mentionné au sein du rapport, dans cette deuxième mouture, il y a deux variantes proposées. La première des variantes consistait à garder une partie du bâtiment et rénover ou détruire une autre partie pour en faire un EMS de 38 à 60 lits, on ne va pas entrer dans les détails. Et une seconde variante où l'on détruisait l'entier de l'ancien Hôpital. Juste pour vous dire qu'actuellement ce ne sont même pas des études de faisabilité, c'est véritablement une étude de base qui permet finalement de savoir qu'est-ce qu'on pourra y faire et combien tout ça va coûter. Donc finalement parmi ces variantes, aucune n'a été choisie, aucune n'est définitive, l'affectation, si on détruit le bâtiment, tout ça reste encore à définir. Aujourd'hui c'est une première pierre qui consiste à acquérir le bâtiment et le bien-fonds ; donc cela concerne l'ancien Hôpital. Et ensuite, inévitablement qu'on a incorporé la zone de l'EMS de la Perlaz, le mandat d'étude, qui a été donné au bureau d'étude qui est mentionné au sein du rapport, en a déduit qu'il était préférable de raser complètement ce bâtiment pour en faire des volumes nécessaires au scolaire et au parascolaire, d'où le titre « tabula rasa ». Mais encore une fois, tout ceci reste à définir avec notamment le home la Perlaz et l'ensemble de votre autorité. Qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce qu'on ne veut pas ? Est-ce que l'on veut tout regrouper, finalement, d'utilité publique au Nord à côté de l'école ? Ou est-ce que l'on veut garder une partie de l'ancien Hôpital en utilité publique ? Ou encore est-ce que l'on veut faire de cet ancien Hôpital un EMS complet ? Tout ça reste encore à définir. Peut-être encore un mot sur les différents acteurs avec qui on a pu discuter de façon constructive, à savoir : l'État, propriétaire du bâtiment, qui nous fait son dernier prix, on peut dire ça ainsi, c'est-à-dire CHF 1'650'000.- pour le bâtiment. Vous l'avez compris avec les chiffres évoqués, on n'était pas parti de ce chiffre à la base, on était parti avec un chiffre bien plus élevé, on évoquait notamment plus de CHF 6 millions et maintenant nous arrivons à CHF 1'650'000.-, plus bas, vous l'aurez compris, ce sera compliqué. Et peut-être par rapport à cet acteur, vous dire que la convention on l'a signée, le Conseil d'État et l'exécutif ont signé cette convention qui engage nos deux exécutifs respectifs et il y a certaines conditions à cette convention, notamment de retrouver sur le site au minimum un EMS de 38 à 60 lits, le maximum ils ne le définissent pas bien entendu. Il y a un autre aspect : l'obligation d'incorporer dans l'ancien Hôpital un cabinet médical ou des cabinets médicaux. Voilà, ça c'est une obligation pour bénéficier du prix de CHF 1'650'000.-. Cette discussion est acquise, la convention est signée. Il y a encore une discussion à avoir avec la Fondation de l'ancien Hôpital, enfin cette discussion a déjà eu lieu oralement, vous l'aurez compris, mais la Fondation de l'ancien Hôpital doit également considérer à travers l'assemblée générale l'avis du législatif, l'avis de ses membres, pour savoir si effectivement ils vont vouloir vendre ce bien au prix fixé, vous l'avez au sein du rapport, CHF 100.- par mètre carré, pour autant que ce soit de la zone qui reste de l'utilité publique + l'IPC. Vous faites CHF 1'650'000.- + CHF 630'000.-, vous arrivez à la demande de crédit de ce soir de CHF 2'280'000.-. En guise de conclusion, vous avez constaté les montants, alors on traite CHF 2'280'000.- ce soir, pour investir sur ce bâtiment, vous faites x 10, donc plus de CHF 20 millions pour arriver à ce que l'on souhaiterait faire, encore une fois, tout reste à définir. Comme deuxième conclusion, vous l'avez constaté au sein du rapport, on aimerait utiliser, avec l'accord de votre autorité, le fonds de fusion, il reste CHF 5 millions au sein de ce fonds et l'on aimerait acheter le bien-fonds et le bâtiment avec ces CHF 5 millions. Donc il resterait bien entendu un peu d'argent, après libre à vous d'en faire ce que vous en souhaitez à travers vos commissions, mais c'est le but sous-entendu, c'est un projet fédérateur. Bien entendu, à disposition pour toutes questions. Je vous remercie. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe PLR, je remercie le Conseil communal pour sa patience et son opiniâtreté dans ce dossier. Étant le seul à faire partie des trois commissions consultées sur cet achat, votre serviteur a pu se faire une idée de l'importance stratégique de ce bâtiment, admise par tous les commissaires, partagée par la commission financière, la commission technique et la commission dite du projet fédérateur. Après de trop nombreuses années de traversée du tunnel de l'oubli, cet emplacement va avoir l'occasion de retrouver une ou des vocations utiles pour la collectivité, quelle que soit la variante finale de revitalisation qui sera choisie. Les montants évoqués dans le rapport du Conseil communal parlent d'eux-mêmes. Il n'y avait pas de meilleurs moments pour donner à notre commune la possibilité de prendre possession de cet emplacement et ceci même si tout ou partie du bâtiment devait être détruit. C'est pourquoi le PLR a accepté

cette demande d'investissement à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation. Merci de votre attention. »

M. J. Reift : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste est convaincu par le point qui nous est présenté ici et bien conscient que les hypothèses présentées dans le rapport ne sont que des scénarios et que l'on ne va pas débattre ce soir sur quelle option choisir : installer le home au Nord ou au Sud, quelle partie démolir ou pas, intégrer une maison des sociétés, etc. mais simplement d'avoir des outils pour comprendre l'ampleur du projet et les diverses possibilités, mais également à quels coûts s'attendre afin de réaliser ce projet fédérateur. Nous avons également soulevé le fait que ces CHF 2'280'000.- demandés ce soir ne représentent qu'un tout petit bout de l'investissement total, qu'il faut imaginer aux environs de CHF 20 millions et qu'en acceptant cet investissement ce soir, nous allons devoir accepter d'autres demandes de crédit. Il nous paraît également important de rappeler que notre commune a déjà investi massivement sur le territoire de Gorgier où l'on arrive bientôt à CHF 20 millions je pense, qu'avec les investissements en cours pour Bevaix, nous allons investir une vingtaine de millions de francs. Et bien dans la prochaine législature, se sera maintenant au tour de Saint-Aubin-Sauges de bénéficier d'améliorations notables. Je tiens à remercier l'ensemble des protagonistes de ce projet, je pense évidemment au Conseil communal, mais également à la Fondation de l'Hôpital qui, avec la cession du terrain pour un prix plus que correct, nous donne la possibilité de réaliser ce projet fédérateur. Car quoi de plus fédérateur que de redonner vie à cet hôpital qui a vu naître tant de monde, tant de générations et qui est si cher dans le cœur des habitantes et habitants de La Grande Béroche, et même au-delà. Vous l'aurez compris, le groupe Socialiste acceptera cette demande en espérant pouvoir démarrer très prochainement les réflexions pour concrétiser ce projet. »

M. P. Pringalle : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour son rapport clair sur l'opportunité d'acheter le terrain et le bâtiment de l'ancien Hôpital de La Béroche à Saint-Aubin-Sauges. Nous avons bien compris que le choix de ce qui sera construit à cet endroit sera laissé aux futures autorités. Nous soutenons cette demande de crédit. Merci pour votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte à l'unanimité cette demande de crédit mais il y a quand même une précision à faire. Je suis toujours inquiet quand on fait des gros investissements comme ça, j'aimerais bien qu'à l'avenir, avant de voter un crédit et avant l'achat, qu'on sache vraiment à l'avance ce que l'on va faire, où on va, combien on dépense parce que là on va dépenser des millions de francs. Il faut faire attention dans les prochaines années. Je vous rends attentifs car j'ai des doutes qu'on ait la capacité de gérer tout ce travail en même temps, c'est une charge énorme pour le Conseil communal et l'administration alors il faut vraiment être attentifs à cela. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'280'000.- pour l'acquisition du/des bâtiments de l'ancien Hôpital et du bien-fonds n°3049 du cadastre de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit de CHF 80'000.-, vous l'avez compris à travers le rapport les tenants et aboutissants de cette demande de crédit. Actuellement, il y a déjà deux hangars pour ce bois de feu, notamment car il n'y a pas que du bois de feu au sein de ces hangars, c'est de façon à réussir à fermer ces deux hangars, vous le voyez sur l'ortho photo. Vous le voyez aussi sur l'ortho photo avec ces Bigs Bags qui contiennent effectivement du bois de feu, qui sèche durant une année avant la livraison. Donc il y a une partie de ce bois de feu qui sèche à l'extérieur qui va se retrouver sous ce couvert, mais pas uniquement, il y a effectivement une scie mobile qu'on a acquis il y a deux ans. Cette scie mobile nous permet de faire du mobilier à destination de nos parcs publics. Et finalement la partie est déjà en dur donc il n'y a « plus qu'à », si je puis dire. Bien entendu, à disposition en cas de questions. Merci. »

Mme C. Muster : « C'est avec la double casquette que je vais prendre la parole, pour la COTECH mais aussi pour le PLR. Au vu de la demande grandissante pour le bois, il est demandé de couvrir complètement la zone de stockage, permettant de protéger le bois, mais également les outils utilisés. La commission et le parti n'ont pas émis plus de remarques que celle provenant du montant de l'installation de chantier, qui découle de la sécurité lors des travaux. C'est pourquoi la COTECH et le groupe PLR acceptent cette demande de crédit à l'unanimité. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le présent dossier a retenu l'attention des membres du Groupement lors de leur séance de préparation. La question de la mesure nécessaire a été soulevée en présentant quelques réserves. Cependant, après approfondissement du sujet et apport d'éclaircissements, le Groupement de La Grande Béroche se positionne favorablement à cette demande de crédit qui s'avère être proportionnelle et nécessaire. »

Mme S. Noirat : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux et Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport demandant l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix. Ce rapport nous a remis en mémoire la chance que nous avons à La Grande Béroche d'avoir tous ces hectares de forêt si importants pour nous et qu'il faut préserver à tout prix. Nous trouvons que l'extension demandée est opportune et nous sommes favorables à ce projet et à la demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- relative audit projet. Merci pour votre attention. »

Mme N. Humbert-Droz : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport et approuve cette demande de crédit. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'000.- relative à l'extension du couvert de stockage de l'atelier forestier du Chanet à Bevaix est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un autre projet d'ampleur, peut-être un peu moins émotionnel que le point 5 de l'ordre du jour, mais tout aussi important pour la qualité de vie de nos habitants et habitantes. Ce projet a été initié de diverses manières, alors il est clair et je vais le mentionner au tout début, les travaux qui seront faits pour la grande salle sont un moteur important à la réalisation de ce projet. Mais ce projet ne date pas d'hier, il avait déjà été discuté au temps des autorités de Bevaix. On a pu remarquer sur les aspects de sécurité que la zone concernée par les travaux (voir document en annexe) a déjà été identifiée comme une zone problématique pour les différentes mobilités. Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé de travailler sur ce projet avec des bureaux d'ingénieurs civils et un architecte paysagiste. On parle quand même du centre névralgique de Bevaix, on est réellement sur le centre, on peut voir sur le plan la gare CFF, l'école primaire, le périmètre du Verger et de la salle actuelle, le centre médical, le temple, les commerces. Donc c'est vraiment un endroit extrêmement important qu'il faut traiter avec énormément de soin. Le Conseil communal a souhaité mettre les moyens dans le cadre de ces études pour améliorer et augmenter la qualité de vie. Certes, traiter les problématiques sécuritaires mais créer aussi une zone qui soit extrêmement agréable pour tout mode de déplacement, à pied, à vélo et aussi en voiture. On a analysé les différents points de mobilité douce, on le voit ici ces zones qui sont problématiques, donc c'est le cheminement jusqu'à la gare où il n'y a pas de trottoirs ou des trottoirs qui sont partiellement discontinus, ce qui crée des problématiques pour les piétons sachant que c'est un chemin qui est grandement emprunté par les enfants. Autres éléments d'importance qui ont initié ce projet, deux éléments qui ne sont pas des moindres, qui ont surtout un lien avec la Confédération, c'est la mise aux normes de la gare CFF selon les normes LHand qui devra être faite à futur ainsi que l'intégration de ce projet à un programme fédéral qui s'appelle le projet d'agglomération. C'est un appel à projet où finalement les communes proposent des projets de requalifications globales, pas juste de réflexions d'aménagements routiers, où vraiment on change l'aspect d'un chemin, on améliore la mobilité douce notamment. Et si le projet est retenu, c'est ce calendrier là que nous devons tenir, on pourrait bénéficier de subventions de la part de la Confédération à hauteur de CHF 500'000.-, c'est pour ça aussi que ce projet passe avant la demande de crédit pour la double salle de gym. Pour cette raison et encore pour une autre raison que je vais mentionner là, c'est cette partie ici, donc là on voit un peu les aménagements qui sont prévus, au-delà des aménagements routiers, on a cette zone ici qui est absolument à refaire en matière d'infrastructures souterraines. Le réseau, que je viens de montrer, est un réseau qui date de la pose, donc c'est lorsque l'on a créé le réseau que l'on a posé les premières conduites. Rien n'a été refait depuis, et il sera nécessaire de le faire à court terme. Pour les aménagements de surface, il est important de mentionner que le Conseil communal n'a pas validé définitivement la matérialité pour une raison très simple, on ne va pas mettre de l'enrobé, on va mettre des matériaux qui sont plus beaux mais par contre, ce qui est proposé à l'heure actuelle, c'est des boulets, donc ce que l'on peut voir très souvent à Bevaix, c'est des pavés en boulets, effectivement on les voit aux abords des maisons, on peut imaginer la terrasse du Cygne qui a aussi ce genre de revêtement là. La problématique c'est qu'on souhaiterait, comme je l'ai dit avant, que ce soit agréable pour tout utilisateur, y compris les personnes à mobilité réduite. Ce sera le cas des travaux de la gare et ce sera aussi le cas de nos travaux car les arrêts de bus du centre devront être également mis aux normes LHand. Donc on ne souhaiterait pas créer une discontinuité pour les PMR, donc les personnes à mobilité réduite, entre les arrêts de bus et ce centre qui est totalement névralgique de Bevaix. Donc la matérialité devra être adaptée, on doit encore faire des tests pour voir si ça peut bien fonctionner, il est possible de les scier ces boulets mais on aimerait vraiment s'assurer que ça s'intègre parfaitement et que ça convienne aux personnes à mobilité réduite. Il est prévu sur ce secteur un sens unique avec la création d'un trottoir et des rappels de la matérialité choisie au centre qui délimiteront l'espace piéton de l'espace pour les transports individuels motorisés. On a aussi demandé aux mandataires la possibilité d'agir par secteur, parce qu'évidemment il est clair que tout dépendra d'une chose, c'est le secteur 6, donc les travaux de la grande salle. Il est clair que l'on ne va pas entamer des travaux d'aménagements extérieurs et d'aménagements routiers avant que le gros ou l'entier du terrassement soit réalisé pour la grande salle. Il est prévu de pouvoir agir sur le secteur 2 qui serait éventuellement en premier,

c'est contre intuitif pour le coup, mais qui puisse être traité dans un premier temps et recouvert après d'un revêtement d'enrobé provisoire, si la nécessité se fait sentir. Effectivement, on sait qu'il y a quelques fuites, qu'on a des problèmes de récoltes des eaux claires, ceux qui habitent-là le savent, ils sont parfois inondés en cas d'orage, donc on pourrait agir dans un premier temps sur ce secteur-là puis ensuite réaliser le reste. Je crois que j'ai fait le tour de la question, je suis à votre disposition si vous avez des questions et je vous remercie pour votre attention. »

Mme C. Muster : *« La COTECH a traité cette importante demande de crédit toujours dans le cadre de sa séance du 27 mars 2024. Les membres de la COTECH ont été surpris quant au timing de la demande de crédit. En effet, il aurait été idéal de faire cette demande en coordination de la nouvelle salle de Bevaix. De plus, la proposition de finalisation des aménagements extérieurs n'a pas fait l'unanimité des membres, étant donné sa complexité de propositions de variantes qui n'a pas encore été approuvée par l'exécutif comme énoncé ce soir. C'est pourquoi, la COTECH a préavisé cette demande de crédit par 4 oui et 3 abstentions. Merci. »*

M. P. Pringalle : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport détaillant l'ensemble des travaux à effectuer en une seule fois sous les rues du Collège et de la Gare à Bevaix. Nous sommes bien sûr sensibles à l'optimisation des liaisons piétonnes, en particulier entre le collège et la future salle de gymnastique. Nous soutenons cette demande de crédit, en espérant que les travaux pour la salle puissent être effectués dans les meilleurs délais, et que le montant demandé ne soit pas dépassé. Merci pour votre attention. »*

M. S. Lutz : *« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport et votera cette demande de crédit de CHF 4'080'000.- à la majorité et non à l'unanimité. En effet, ce projet de requalification des rues présente des coûts conséquents. De plus, l'incertitude quant à la réalisation rapide du projet des salles de Bevaix a été mise en exergue. À noter que certains de nos membres ont soulevé le fait que le sous-sol de cette zone présenterait une quantité d'eau importante d'où des plus-values possibles, voire probables. Finalement, notre groupe a bien compris que le but est également d'assurer la sécurité de cette zone névralgique, ce qui est d'ailleurs crucial parce que c'est une des inquiétudes de certains opposants au projet de double salle de Bevaix. Merci. »*

M. M. Ignoto : *« Madame la présidente, Messieurs le conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié avec intention le rapport du Conseil communal concernant la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix et l'en remercie vivement. La situation actuelle n'est guère satisfaisante au niveau de la sécurité des piétons au centre du village. Le groupe Socialiste est donc très heureux de voir notre exécutif s'atteler à trouver des solutions, notamment pour la rénovation des infrastructures souterraines devenues particulièrement vétustes et l'amélioration de la qualité des aménagements en surface. Nous faisons confiance au Conseil communal pour planifier les travaux en cohérence avec ceux qui seront effectués pour la grande salle et pour la gestion précautionneuse qu'il fera du crédit que nous lui accordons en adoptant cet arrêté. Le groupe Socialiste émet toutefois de vives réserves quant à l'usage de pavés boulets pour les rues du centre du village, tels qu'ils sont annoncés dans le rapport. En effet, les arrêts de bus vont être adaptés à la LHand, il serait par conséquent judicieux de poursuivre les efforts pour que l'accessibilité du centre des villages pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes puisse être garantie. Le groupe Socialiste ne s'oppose pas définitivement aux pavés et est tout à fait conscient que la réflexion doit se poursuivre, notamment en commission, et que les solutions médianes existent. Nous attendons donc de l'exécutif, tel qu'il l'a annoncé ce soir, qu'il tienne compte de cette demande et qu'il informe les commissions concernées pour le choix précis des types de galets et matériaux utilisés pour ces travaux. Merci de votre attention. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement, après avoir discuté un moment, donne la liberté de vote par rapport à ce crédit. Néanmoins, je tiens à préciser que je trouve que ce crédit est nécessaire mais il faut bien réfléchir à la façon de poser ces boulets. Je donne l'exemple à la grande rue d'Auvernier, à un moment donné, ils ont interdit la circulation à partir de 22h à cause du bruit que fait ce type de*

construction. Moi je trouverais intéressant d'avoir un joli pavé pour mettre à la surface. Il faut que ce soit beau, ça ne demande pas beaucoup d'entretien. C'est mon avis et je me réjouis de voir cela terminé. Merci. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 4'080'000.- pour la requalification des rues du Collège et de la Gare à Bevaix est accepté par 28 voix pour et 9 abstentions.**

8. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit CHF 300'000.- dont un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'année passée, le Conseil communal est venu par deux fois auprès de votre autorité pour demander une demande de crédit urgente pour le remplacement d'équipement à la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Ce n'est pas la meilleure manière de faire, alors c'était nécessaire effectivement, mais, en parallèle, on a demandé au bureau qui nous accompagne pour l'avenir de nos STEP d'évaluer la capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges à accueillir les eaux usées de Vaumarcus et, à futur, de Bevaix, et aussi d'établir une liste totale des équipements de la STEP et de fixer des priorités de remplacement. Certaines priorités concernent des priorités sécuritaires qu'il faudra changer dès que possible et d'autres sont plutôt des équipements qui posent problème parce qu'ils tombent régulièrement en panne, des pannes que l'on arrive encore à réparer et à continuer de maintenir le fonctionnement de la STEP, mais, par contre, on aimerait bien se donner les moyens d'agir en cas de nécessité sans forcément revenir auprès de vous de manière systématique avec des crédits urgents parce que, comme vous le savez, une station d'épuration fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Cette demande de crédit est de CHF 300'000.- en tout, c'est l'enveloppe globale pour changer les équipements en priorité 1 et en priorité 2 et on a établi un « petit » cahier de CHF 200'000.- qui seront les changements qui seront réalisés cette année. Je suis à votre disposition si vous avez des questions. Merci de votre attention. »

Mme C. Muster : « Cette demande de crédit a été présentée à la COTECH durant la même séance. Les explications fournies ont été suffisantes pour comprendre les enjeux et l'urgence de cette demande pour les équipements à remplacer de priorité 1, puis de priorité 2 dans un deuxième temps. La COTECH a préavisé cette demande à l'unanimité. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour son rapport qui résume les résultats de l'étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin-Sauges et présente clairement le besoin de remplacement de certains équipements de traitement. Ces travaux sont clairement nécessaires afin d'assurer un traitement correct des eaux usées et nous allons soutenir cette demande de crédit. Merci. »

M. A. Béguin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez vu qu'au point 9 suivant, il vous sera proposé un crédit d'engagement pour l'étude et la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Aubin-Sauges. On pourrait dès lors penser qu'il suffit d'attendre la nouvelle STEP et ne plus toucher à l'actuelle. Une station d'épuration n'est pas une installation que l'on peut mettre à l'arrêt ou ralentir. Depuis 1972, la STEP de Saint-Aubin-Sauges traite les eaux usées en assurant que les eaux rejetées au lac respectent les normes cantonales strictes. Pour cela il faut des installations performantes et pleinement fonctionnelles. Il est donc impératif de l'entretenir tout au long de sa vie et ceci jusqu'au jour où la nouvelle STEP prendra le relais. Au nom du PLR, je tiens à remercier le Conseil communal pour le mandat d'étude, le tableau des résultats, encore beaucoup de précisions sur l'état de santé des infrastructures composant notre STEP de Saint-Aubin-Sauges. Après étude, je remarque que le groupe chaleur force est en panne et que donc tout le méthane produit par la digestion doit être brûlé par la torchère. À titre personnel, j'aurais placé le groupe chaleur force en priorité numéro 1. En effet, cet élément permet non seulement de produire de la chaleur pour améliorer la digestion des boues mais

aussi de produire de l'électricité pour une partie de consommation interne à la STEP. Une redondance au niveau de cet élément serait même souhaitée afin d'éviter à tout prix de passer le gaz par la torchère. Bref, conscients des dangers écologiques que nous parlent des installations de la STEP de Saint-Aubin-Sauges auraient pour les eaux de notre lac, le groupe PLR s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ces deux crédits tout en se recommandant que le choix du matériel de remplacement permette le plus possible sa réutilisation dans la nouvelle STEP. Merci. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour cette initiative visant à identifier les priorités et les investissements nécessaires qui devraient permettre à la STEP de Saint-Aubin-Sauges de fonctionner jusqu'à son renouvellement. Suivant l'avis des commissions technique et financière, notre groupe soutient à l'unanimité ces deux crédits. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport qui identifie les priorités à respecter de manière chronologique en fonction des urgences. Le Groupement est d'avis qu'il est indispensable d'exécuter ces interventions et il acceptera à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 300'000.-. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit CHF 300'000.- dont un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- pour le remplacement d'équipements mécaniques de traitement des eaux usées à la STEP de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, peut-être pour répondre à l'intervention du porte-parole du groupe PLR, le couplage chaleur force effectivement a été déjà remplacé. Pour le coup, au vu de la consommation de mazout et d'électricité que l'on faisait en l'absence de production respectivement d'électricité et de chauffage, le Conseil communal a dû prendre sur ses compétences financières un montant pour le changer. Les montants étaient astronomiques, il sera très très vite rentabilisé. Pour cette demande de crédit de CHF 410'000.- pour les études nécessaires à la régionalisation de nos STEP, je pense qu'il est important de mentionner qu'il faut qu'on sache les coûts, l'impact, la charge que ça aura sur nos citoyens. Il a été mentionné CHF 30 millions, au budget des investissements, il est mentionné CHF 25 millions, en fait on ne sait pas vraiment. Ces éléments financiers, qui ont été avancés, ont été pris par nos mandataires en fonction de stations d'épuration équivalentes, de longueurs de conduites en comptant tant de francs le mètre linéaire, ce sont des estimations. Le but de ces CHF 410'000.- est de pouvoir savoir combien cela va coûter. Alors certes, pour la partie traitement avec plus de marges parce qu'on est sur quelque chose d'un peu moins précis mais sur les raccordements dans un premier temps de Saint-Aubin-Sauges, puis dans un second temps de Bevaix à Saint-Aubin-Sauges, on pourra avoir des chiffres plus précis et pouvoir faire les demandes de crédit nécessaires pour commencer ce raccordement. Il faut savoir que l'on a priorisé Vernéaz et Vaumarcus car actuellement Vernéaz a un déficit de traitement de ses eaux usées et nous pourrions raccorder plus facilement et la STEP de Saint-Aubin-Sauges permettra d'accueillir facilement ces eaux, sachant que nous devons encore discuter avec les communes de Provence et de Mutrux car elles ont aussi des problématiques de traitement de leurs eaux usées. Toutes ces infrastructures ont à peu près été faites en même temps et deviennent toutes aussi obsolètes dans les mêmes délais. C'est un crédit d'importance parce que ça montre la volonté de votre autorité finale d'étudier la possibilité de régionaliser ces STEP, on ne parlera plus de raccordement à la Saunerie, on ne parlera plus de rénovation de nos trois sites actuels, on centre l'énergie et le financement nécessaire à étudier une infrastructure

communale qui traiterait l'entier de nos eaux usées. Je me tiens à votre disposition en cas de questions et je vous remercie de votre attention. »

Mme C. Muster : *« Cette demande de crédit permet de poursuivre la régionalisation du projet de la STEP de Saint-Aubin-Sauges, validé par le Conseil communal. C'est pourquoi la COTECH a préavisé favorablement par tous les membres présents. »*

M. L. Affolter : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste se réjouit du lancement de ces études qui devraient nous éclairer et mieux confirmer le choix d'une régionalisation du traitement de nos eaux usées vers un site unique à Saint-Aubin-Sauges. En se rappelant que plus une STEP traite des volumes importants, plus la solution est efficace et pourrait permettre à terme de nouveaux procédés, tels que pour les micro plastiques ou certains médicaments problématiques. Suivant l'avis de la commission technique, notre groupe soutient à l'unanimité ce crédit. »*

M. P. Ginggen : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le Groupement a étudié ce rapport et remercie le Conseil communal pour son établissement. Pour notre belle commune, élargir éventuellement deux villages limitrophes vaudois, nous savons tous ici qu'il s'agit d'un gros dossier à entreprendre ces prochaines années, d'autant plus avec le fort développement que nous connaissons dans nos villages. C'est à l'unanimité que cette demande de crédit d'études de CHF 410'000.- sera acceptée par le Groupement. Merci. »*

M. A. Béguin : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après avoir fusionné nos communes et nos administrations, il est temps maintenant de fusionner nos réseaux d'eau. Les réseaux d'eau potable font déjà l'objet d'une étude dans le PGA récemment voté. Le crédit d'étude proposé concerne les réseaux d'eaux usées de La Grande Béroche avec l'adjonction notable des réseaux de Provence et Mutrux. Toutes nos STEP datent des années 70, 1972 pour celle de Saint-Aubin-Sauges, 1974 pour celle de Bevaix, 50 ans, 1979 pour celle de Vaumarcus. On sait que plus une station d'épuration est grande, mieux les eaux usées sont traitées. Il est donc nécessaire d'envisager une seule STEP pour traiter toutes les eaux de La Grande Béroche, assurant ainsi une meilleure qualité de l'eau rejetée au lac. Personnellement, je regrette que bien qu'il y en avait en la faveur du Service de l'environnement, la solution de la connexion à la STEP de la Saunerie n'ait pas été retenue par notre Conseil communal. Elle aurait permis non seulement d'assurer les traitements d'un très gros volume d'eaux usées, donc un meilleur rendement, mais le site de la STEP aurait pu être libéré et valorisé à d'autres fins. Les micros polluants auraient aussi pu être traités. Conscients qu'il est nécessaire de regrouper et d'optimiser la gestion de nos réseaux d'eau, le groupe PLR s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ce crédit d'engagement. Merci. »*

Mme Ch. Wermeille : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport qui présente clairement les trois axes de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de notre commune. Ces travaux sont nécessaires à ce projet d'envergure qui assurera à long terme le traitement optimal de nos eaux usées et nous allons soutenir cette demande de crédit. Merci. »*

M. M. Rognon : *« Je me permets de répondre et d'apporter quelques éléments complémentaires par rapport à la connexion à la Saunerie et à la possibilité de libérer de l'espace sur nos rives. Alors, il faut savoir que l'infrastructure actuelle de la Saunerie est en travaux et n'est pas extrêmement bien placée, elle est coincée entre une forêt protégée, entre la voie du tram, l'autoroute et est obligée de s'agrandir en étage, donc notre arrivée, l'arrivée de La Grande Béroche sur cette STEP aurait augmenté ces travaux-là et, in fine, très fortement augmenté le coût de fonctionnement qui nécessite énormément de relevages. Pour le fait de libérer de l'espace sur les rives, sachant que le point bar restera quand même la STEP actuelle, il aurait été nécessaire, si on avait pu amener par conduite nos eaux usées, de procéder à un grand dégrillage pour envoyer le maximum d'eau sale et pas forcément toutes les choses qui peuvent finir dans les conteneurs. Et pour le coup, l'espace n'aurait pas été totalement libéré ; une zone de dégrillage avec l'odeur accommodante aurait demeuré sur cette zone-là. Vu ces éléments, le Conseil communal a effectivement pris la position de vous proposer cette variante ce soir. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour les études et la réalisation de la première étape de la régionalisation du traitement des eaux usées de La Grande Béroche est accepté à l'unanimité.**

10. Informations du Conseil communal

M. T. Egger : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une information en lien avec la salle de gym de Gorgier qui, effectivement selon un planning ambitieux, les écoliers auraient dû rentrer dans cette magnifique salle, normalement à la sortie des vacances de printemps, donc ils auraient déjà dû être dedans, en l'occurrence, on a quelques semaines / mois de retard, c'était prévisible on me dira. En fin de compte, ce sera terminé à la fin du mois de juin, mais vous l'avez compris, on ne va pas faire rentrer les enfants sachant qu'il y aura encore certainement un chantier au niveau des aménagements extérieurs et certainement encore de la rue du Centre et de la rue de la Foulaz, donc vous l'aurez compris, les enfants prendront pleinement possession de la salle de Gorgier à la rentrée, mi-août.* »

M. H. Assumani : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme vous venez de voir dans cette salle aujourd'hui, il y a de nouveaux haut-parleurs qui sont installés et vous avez aussi remarqué que dehors, il y a des gens qui courent. Le Conseil communal tient à remercier les associations des sociétés locales qui ont fusionné récemment et qui nous organisent ces deux événements à La Grande Béroche, des événements qui rassemblent la population. On vous invite vivement à participer demain, il y a un concert à la Salle de spectacles et, mercredi dans la journée, il y a le BCN Tour devant le débarcadère. Pour le concert, vous avez reçu un e-mail de la commune vous invitant à venir chercher des billets, si jamais les billets sont à disposition vers Madame Coucheman. Merci pour votre attention.* »

11. Résolutions, interpellations et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 20h41.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 24 juin 2024

Revêtement provisoire
en étape 1

S2

S1

S6

S7

S4

S5

S3

ETAPE 1 :

RUE DE LA GARE SUPERIEURE - ETAPE 1 (SECTEUR 2):

Démolition + Dégrappage + terrassement + récolte des eaux en surface > ingénieur civil
Remblais jusqu'à -40 niv. fini > ingénieur civil
Réseaux souterrain > ingénieur civil

Encassement + revêtement sol > architecte-paysagiste
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

RUE DE LA GARE INFERIEURE + RUE DU COLLEGE - ETAPE 1 (SECTEUR 1 + 3 à 5):

Démolition + Dégrappage + terrassements pour revêtement > architecte-paysagiste
Encassement existant conservé
Superstructure et revêtement sol + récolte des eaux de surface > architecte-paysagiste
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

Réseaux souterrain ? > ingénieur civil

ROUTE DU CHATEAU - ETAPE 1 :

TOUT > ingénieur civil

ETAPE 2 :

SALLE POLYVALENTE - ETAPE 2 (SECTEUR 6) :

Démolition + Abattage > architecte
Dégrappage + terrassements > architecte
Réseaux lié au bâtiment > architecte
Remblais jusqu'à -40 du niv. fini (sauf dalle rendue sur étanchéité protégée) > architecte
Construction murs + gradins + escaliers > architecte
Remise en état zones installation de chantier/stockage > architecte-paysagiste

Remblais de -40cm au niv. fini > architecte-paysagiste
Revêtement sol + récolte des eaux de surfaces > arch.-paysagiste
Mobilier + plantation > architecte-paysagiste

PARC - ETAPE 2 (SECTEUR 7):

TOUT > architecte-paysagiste

Bevaix - Commune de la Grande Béroche
Requalification des espaces publics

Plan de prestations par secteurs

Plan établi par : PAYSAGESTION SA
Date : 10.10.2023 - Mise à jour: -

Echelle : 1/550
Format : A2

